

À la remorque de l'OCDE? Sécurité du revenu et valorisation du travail au Canada et aux États-Unis

Towards Transnational Policy Convergence ? The OECD Active Income Assistance Model from a North American Perspective

Gerard Boychuk

Numéro 45, printemps 2001

Les frontières du social : nationales, transnationales, mondiales ?

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/009398ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/009398ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (imprimé)

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Boychuk, G. (2001). À la remorque de l'OCDE? Sécurité du revenu et valorisation du travail au Canada et aux États-Unis. *Lien social et Politiques*, (45), 41–53. <https://doi.org/10.7202/009398ar>

Résumé de l'article

Les pronostics sur une éventuelle « normalisation » des dispositifs de protection sociale à l'échelle de la planète soulèvent quelques doutes. Ainsi, au Canada et aux États-Unis, la conformité des politiques d'aide aux familles à faible revenu eu égard aux objectifs de la politique sociale « active » de l'OCDE se vérifie plus dans le discours que dans la réalité, car de profondes différences subsistent entre les deux pays et en leur sein, aux deux niveaux supérieurs de gouvernement. Les comparaisons internationales et la circulation transfrontalière des idées et des modèles politiques suscitées par des organisations comme l'OCDE sont peu susceptibles de mener à des convergences de fond lorsque les programmes sociaux des divers gouvernements visent des objectifs essentiellement différents, comme c'est le cas ici pour le soutien du revenu.

À la remorque de l'OCDE? Sécurité du revenu et valorisation du travail au Canada et aux États-Unis

Gerard Boychuk

La marche de la mondialisation ébranlera-t-elle les dispositifs nationaux de protection sociale, en obligeant les pays à « internationaliser » leurs politiques et à les normaliser en fonction de principes et de modèles « transnationaux » concoctés au sein de grandes institutions internationales comme l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques)? Au Canada, bien peu de chercheurs se sont intéressés à l'influence de l'OCDE sur les programmes sociaux¹. Pourtant, on glane çà et là des remarques qui témoignent d'une certaine prise de conscience: « Nombreuses sont les institutions étrangères et internationales qui influencent les politiques sociales nationales [...] et l'OCDE compte parmi elles » écrivent par exemple

Rice et Prince (2000 : 36). Lors du colloque « Canada in International Perspective 1999 », une journée était consacrée à l'autorité acquise par des organisations d'abord « créées [...] pour faciliter les échanges d'idées » (Hoberg, Banting et Simeon, 1999 : 4). Deux questions ont orienté la réflexion. La première concernait l'étendue de l'influence exercée: « les organisations internationales dictent-elles les priorités des pays ou reflètent-elles simplement les idées dominantes? ». La deuxième avait trait aux mécanismes qui orchestrent cette emprise: « Les comparaisons internationales seront-elles sources d'uniformité? »².

Il convient donc de vérifier si uniformisation il y a. Les politiques canadiennes et américaines

de soutien du revenu nous permettront d'illustrer ici que les similitudes de discours au sein d'un vaste champ d'intervention ne sont pas, dans les faits, synonymes de politiques identiquement conçues et mises en œuvre³. En examinant dans quelle mesure le Canada et les États-Unis ont, chacun de leur côté, adhéré à la stratégie « active » de soutien du revenu que prône l'OCDE, sous le nouveau nom de « valorisation du travail » (traduction de *MWP* – « *make work pay* » – *approach*), nous montrerons que dans ce domaine les similitudes ne résident guère que dans le discours. Les deux pays, en effet, tiennent le même langage sur les grands objectifs: améliorer la rentabilité et l'attrait du travail rémunéré, promouvoir l'autonomie et la respon-

sabilité individuelle, combattre l'exclusion... Cependant, une comparaison détaillée de leurs politiques révèle que l'identité du vocabulaire s'accompagne d'une diversité d'objectifs et de dispositifs. Chaque pays a défini au niveau fédéral, pour structurer le système national de sécurité du revenu, un cadre qui repose, eu égard aux causes de la pauvreté et aux manières de la combattre, sur un mode de pensée irréductible à celui de son voisin. De plus, au sein du cadre fédéral, les programmes sociaux donnent lieu à des différences considérables entre les provinces canadiennes et entre les États américains. C'est pourquoi on risque, en se fiant au seul discours, d'exagérer les similitudes véritables.

La thèse de l'alignement à venir des politiques sociales nationales sur des modèles « transnationaux » – effet terminal des comparaisons internationales et manifestation de l'influence indirecte d'organisations comme l'OCDE sur les priorités nationales en matière de politiques sociales – repose essentiellement sur la prémisse que les politiques de sécurité du revenu

des divers gouvernements répondent en gros aux mêmes objectifs. La confusion n'est pas dissipée par l'OCDE, qui assimile en bloc les dispositifs canadiens et américains au modèle de la « valorisation du travail ». Dans ces conditions, si, au moment de leur mise en œuvre, les programmes s'éloignent des objectifs du modèle, on cherchera à comprendre l'échec des gouvernements à appliquer les mesures qu'il fallait, au lieu d'envisager la possibilité que, d'un pays et d'une région à l'autre, les politiques ne répondent justement pas aux mêmes objectifs. Nous verrons que la seconde piste est la plus prometteuse pour explorer les différences, tant entre le Canada et les États-Unis qu'à l'intérieur de leurs frontières, au chapitre du soutien du revenu. Selon toute probabilité, le type de comparaisons que mène l'OCDE ne ferait pas apparaître ici de similitudes de fond, car les objectifs des divers gouvernements compétents ne se ressemblent pas.

Politique sociale « active » et valorisation du travail : les recommandations de l'OCDE

Dans la préface de son dernier rapport annuel, l'OCDE fait état de ses efforts pour « évaluer les moyens de concevoir des systèmes de protection à même de relever les défis sociaux et économiques qui se posent » et affirme que « la protection sociale n'est efficace que si elle est 'active' et encourage et aide les victimes de suppressions d'emplois à trouver du travail » (OCDE, 2000a : 7). Trois des dix recommandations de la vaste *Étude de*

l'OCDE sur l'emploi précisent le contenu d'une stratégie « active » de soutien du revenu. Les gouvernements sont invités à accroître la flexibilité des salaires et des coûts de main-d'œuvre, en éliminant les contraintes qui empêchent les rémunérations de refléter les situations locales et les niveaux individuels de qualification; il leur est conseillé de se tourner résolument vers les « politiques actives du marché du travail » ou d'en augmenter l'efficacité; enfin, ils sont encouragés à réformer leurs dispositifs d'assurance-chômage et de prestations annexes de manière à atteindre des objectifs sociaux d'équité tout en diminuant radicalement les entraves au fonctionnement efficace des marchés du travail (OCDE, 1998d : 6). Dans cette foulée, l'Organisation a entrepris d'évaluer les dispositifs d'aide sociale de dix de ses pays membres, y compris le Canada (voir notamment OCDE, 1998a, 1998b et 1999). Chacune de ces évaluations est précédée, cela va de soi, de la liste des critères sur lesquels les programmes sont jugés, à savoir les objectifs, nationaux ou établis par des accords internationaux (OCDE, 1998b : 9), qui sous-tendent la stratégie active de sécurité du revenu préconisée par l'OCDE : éviter que les personnes sans autres ressources que les prestations sociales ne tombent dans l'extrême misère; combattre la marginalisation et l'exclusion; éliminer au maximum les effets démobilisateurs des mesures de soutien pour ne pas inciter leurs bénéficiaires à se détourner de l'activité rémunérée; promouvoir l'autonomie et la responsabilité

individuelle (OCDE, 1998a et 1998b).

Les principes de cette stratégie active de sécurité du revenu, axée sur la «rentabilité» du travail, transparaissent dans le terme anglais adopté par l'OCDE pour désigner les dispositifs en relevant: *MWP* («*make work pay*») *policies*. Le Canada et les États-Unis compteraient parmi les pays ayant, «d'une manière ou d'une autre», adopté des mesures de valorisation du travail (OCDE, 2000b: 7).

Les dispositifs de protection sociale en Amérique du Nord

Le Canada et les États-Unis ont soumis leurs programmes sociaux à des réformes importantes depuis le milieu des années 1990. Jusqu'alors, de l'avis de la plupart des observateurs, les deux systèmes avaient été radicalement différents, et sans doute l'étaient-ils plus que jamais au moment où les bouleversements ont commencé (Hoberg, Banting et Simeon, 1999: 9). Or déjà en 1993, quelque temps après les élections fédérales canadiennes, on leur reconnaissait des «similitudes remarquables» (Bashevkin, 2000: 10); les différences n'auraient fait que s'atténuer au cours de la décennie (Banting, 1997: 298). L'objectif proclamé des réformes entreprises de part et d'autre de la frontière était de reformuler les mesures d'aide de manière à en réduire les effets démobilisateurs vis-à-vis du marché du travail et à encourager les prestataires à l'autonomie. Ces deux points sont le nerf de la politique sociale active de l'OCDE.

Mais nous allons voir que, nonobstant ce discours unique, les réformes une fois mises en place, de profondes différences entre les systèmes fédéraux américain et canadien de protection sociale se sont recréées.

Le dispositif américain comprend quatre grands programmes: Medicaid; Aid to Families with Dependent Children (AFDC), rebaptisé Temporary Assistance for Needy Families (TANF); Food Stamps; et Supplemental Security Income (SSI)⁴. L'AFDC, destiné aux familles pauvres avec enfants, était un programme à frais partagés, le gouvernement fédéral contribuant aux dépenses des États moyennant certaines conditions. Les Food Stamps, programme national comportant les mêmes règles d'admissibilité et les mêmes niveaux de prestations dans tout le pays, émargent au budget fédéral mais sont gérés par les États; les prestations accordées aux célibataires aptes au travail en vertu de ce programme ont diminué radicalement depuis la réforme de 1996 (malgré le léger assouplissement de 1997). Medicaid est un programme fédéral à frais partagés de couverture des soins médicaux offerts aux démunis. Le SSI, financé par le gouvernement fédéral, procure de l'aide aux personnes âgées, aux aveugles et aux handicapés dans le besoin; les prestations sont les mêmes dans tout le pays. C'est l'AFDC qui a été le plus touché par la réforme du système de protection sociale américain.

Au Canada, jusqu'en 1996, le rôle du gouvernement fédéral en

matière d'assistance sociale a consisté à partager, dans le cadre fixé par le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC), le coût des prestations et des services offerts aux nécessiteux par les provinces. Celles-ci avaient trois conditions à respecter: aider qui-conque en avait besoin, ne pas imposer de conditions de résidence, avoir institué des procédures de contestation des décisions. L'intervention du gouvernement central était somme toute négligeable, d'autant plus qu'il revenait à chaque province de définir la notion de besoin. Dans ce régime, à l'intérieur des catégories de bénéficiaires correspondant à la définition, personne ne pouvait se voir refuser arbitrairement l'aide demandée. Néanmoins, à diverses époques, des provinces ou des municipalités ont exclu diverses *catégories* sociales que le simple bon sens désignait comme nécessiteuses: sans-abri incapables de fournir une adresse, célibataires aptes au travail (ou certaines sous-catégories d'entre eux), filles-mères hébergeant un homme, même sans qu'il contribue aux frais du ménage.

Durant la campagne électorale présidentielle américaine de 1992, le candidat Clinton promettait de mettre fin à l'assistance sociale traditionnelle («*welfare as we know it*»). Quatre ans plus tard, au milieu de l'année 1996, après avoir fait échec à deux projets de réforme, il en sanctionnait un troisième, intitulé *Personal Responsibility and Work Opportunity Reconciliation Act*. À compter du milieu de l'année 1997, le PRWORA remplaçait par l'octroi de dotations (enve-

loppes globales) la formule des frais partagés utilisée jusque-là pour le financement de l'AFDC; il fixait à cinq années à vie la durée totale au cours de laquelle une même personne pouvait recevoir des prestations d'aide sociale, mettait les bénéficiaires au travail au bout de deux ans de prestations et stipulait qu'en 2002 la moitié des parents isolés devraient travailler 30 heures par semaine. En outre, il diminuait le budget des Food Stamps et limitait leur accessibilité à trois mois sur tout horizon de trois ans dans le cas des personnes valides sans enfant, à moins qu'elles occupent un emploi à plein temps. Finalement, il instituait, pour les immigrants en règle, un délai de carence de cinq ans touchant l'accès à la plupart des prestations fédérales⁵. Le changement de nom de l'AFDC – Temporary Assistance for Needy Families (TANF) – ne laissait planer aucun doute sur les nouvelles orientations.

Durant la même période, le Canada adoptait lui aussi le financement global. En avril 1996, le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux sonnait le glas des programmes à

frais partagés qui avaient existé sous le RAPC. Les subventions fédérales au titre de l'aide sociale accompagneraient désormais les transferts versés pour la santé et l'éducation post-secondaire aux provinces au prorata de leur population. Le gouvernement fédéral ne définissait plus de normes nationales minimales en matière d'aide sociale (champ de compétence provinciale), mis à part l'interdiction d'imposer des conditions de résidence.

Outre l'ampleur des transformations, les deux réformes fédérales présentent des aspects communs importants : une certaine décentralisation, le recours au financement global, le resserrement de l'accès aux prestations (Hoberg, Banting et Simeon, 1999 : 9; voir aussi Bashevkin, 2000 : 10). De nombreux commentateurs ont donc parlé de convergence des grandes orientations des programmes de sécurité du revenu canadiens et américains, ou encore d'évolution parallèle (Bashevkin, 2000 : 10). Mais peut-on vraiment affirmer que les deux régimes sont engagés sur la voie de l'uniformité et que chacun d'eux présente à un degré significatif les caractéristiques d'une politique sociale active, axée sur le travail ?

Dans le cas des États-Unis, l'effet décentralisateur des nouvelles dispositions fédérales n'est pas évident. Les transferts aux États sont voués à diminuer, après une brève augmentation, et aucun relâchement des conditions liées à leur versement n'a, comme au Canada, compensé les pertes. La réforme « impose aux États des contraintes strictes », observe Noël

(1999 : 215), car le gouvernement fédéral se soustrait pour longtemps au partage du coût direct des prestations, mais continue de définir les exigences imposées aux bénéficiaires en matière d'intégration au marché du travail. En outre, eu égard à l'objectif premier de l'ensemble de l'opération, soit la réduction de la dépendance à l'égard de l'aide sociale, les textes de 1996 n'imposent clairement aucune démarche. La promotion du travail y fait même figure d'objectif accessoire. Le ton est beaucoup plus tranché lorsqu'il s'agit « d'encourager le mariage et de diminuer le nombre de grossesses chez les adolescentes ainsi que le nombre de naissances hors mariage » (Nathan et Gais, 1999b : 6). Aussi n'est-on pas surpris de découvrir que les objectifs d'intégration au marché du travail sont moins élevés si les États trouvent d'autres moyens de fermer des dossiers : libre à eux, par exemple, de resserrer les critères d'admission à l'aide sociale ou d'abrèger la durée des prestations en deçà des maxima fédéraux (Rom, 1999 : 354). On ne peut donc pas dire que les États aient trouvé dans les premières mesures fédérales de forte incitation à aider activement les assistés sociaux à intégrer le marché du travail.

Au Canada, le cadre fédéral de financement de l'aide sociale n'a pas subi de changements aussi marqués. S'il est vrai que le nouveau système laisse les provinces plus libres d'expérimenter des approches inédites en matière d'insertion professionnelle et d'élimination des effets démobilisateurs de certaines mesures d'assistance,

le mode de financement global adopté est loin de constituer à lui seul une politique sociale active. Après comme avant la réforme, le dispositif de protection reste plus décentralisé au Canada, car, à l'intérieur d'un cadre de financement similaire, le gouvernement central conserve un rôle beaucoup plus important aux États-Unis, dans le droit fil de l'évolution historique des deux régimes. Au Canada, l'aide sociale n'est ni régie par des normes nationales minimales (si l'on excepte l'interdiction d'utiliser le critère de résidence) ni limitée comme aux États-Unis par des plafonds qui s'appliquent dans tout le pays. Ces différences sont susceptibles d'en engendrer d'autres (Boychuk, 1997 : 14).

Par ailleurs, dans les deux pays, l'aide aux familles relève non du gouvernement central, mais du gouvernement des provinces ou des États, dont le comportement peut être un facteur de rapprochement ou de différenciation entre les régimes nationaux (Hoberg, Banting et Simeon, 1999 : 9). Presque toutes les provinces canadiennes et tous les États américains souscrivent à la politique sociale active de l'OCDE, axée sur l'incitation au travail rémunéré, la responsabilité personnelle, l'autonomie et la lutte contre l'exclusion. Cette unanimité va cependant de pair avec des différences de politiques révélatrices d'objectifs très différents.

Les dispositifs d'aide sociale diffèrent d'une province à l'autre au Canada. Cependant, tous les gouvernements affirment leur volonté d'encourager les presta-

taires à l'autonomie et, depuis la fin des années 1990, sont passés à l'action en adoptant l'une de ces trois approches : diminution des prestations, resserrement des critères d'admissibilité et utilisation de toute mesure permettant de rendre l'aide sociale moins intéressante que le travail rémunéré ou le secours des proches; renforcement des mesures d'incitation au travail (par exemple maintien des prestations en cas d'exercice d'une activité rémunérée ou versement d'un complément de revenu); et offre de programmes et prestations visant indistinctement toutes les familles à faible revenu, en vue d'encourager les prestataires à chercher du travail sans craindre de perdre leurs avantages ou d'aggraver leur sort.

Parmi les provinces soucieuses de diminuer leurs dépenses, on trouve, aux deux extrêmes, l'Alberta et l'Ontario. La première s'est à peu près contentée, en guise de mesures d'incitation au travail, de diminuer les prestations et de filtrer la clientèle (Canada, 1997b); elle s'est ainsi délestée de près de la moitié de ses assistés sociaux entre 1993 et 1996. Afin de décourager la dépendance à l'égard de l'aide sociale, l'Ontario s'est tourné vers des mesures plus actives, plus spécifiquement vers le travail obligatoire (*workfare*). Cette stratégie difficile à mettre en œuvre, mais d'une grande portée symbolique, s'ajoutait à d'autres mesures adoptées à partir de 1993 pour accroître la rigueur du régime de protection sociale (Canada, 1997b : 59-60). Il a ainsi été décidé de supprimer les prestations des bénéficiaires qui avaient trouvé du travail. À vrai dire, les déclarations

préalables à l'adoption de la politique de travail obligatoire, notamment durant la campagne électorale de 1995, ont été plus radicales que sa mise en application⁶. Le *workfare* frappe tout de même les imaginations et exerce un effet dissuasif sur les éventuels candidats à l'aide sociale, au même titre que l'annonce faite par le gouvernement ontarien de son intention de soumettre tous les assistés sociaux à des tests de dépistage des toxicomanies.

La deuxième stratégie consiste à enrichir les programmes d'intégration au marché du travail pour en accroître l'efficacité et à continuer, dans une certaine mesure, d'aider financièrement les prestataires qui intègrent le marché du travail. C'est celle qu'a choisie le Nouveau-Brunswick. Le Manitoba, la Saskatchewan et Terre-Neuve s'en inspirent à certains égards.

Par l'adoption de la Loi sur la sécurité du revenu familial, le Nouveau-Brunswick modifiait son régime de protection sociale afin de mieux soutenir les assistés sociaux qui prennent pied dans le monde du travail, notamment par de plus généreuses exemptions sur leurs gains et par le maintien d'une partie de leurs droits aux services de santé, aux services sociaux et aux services de garde (Canada, 1997b : 26). La loi doublait également l'exemption sur les avoirs, rendant l'aide sociale plus accessible aux chômeurs. Mais le dispositif de cette province s'appuie surtout sur des programmes d'insertion professionnelle comme « le Nouveau-Brunswick au travail », qui offre une gamme de services

allant de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle au placement et à l'emploi subventionné. Ce programme, non obligatoire, s'adresse aux personnes vivant de l'aide sociale depuis au moins six mois et jouissant, sur la foi d'une évaluation de leur potentiel, des meilleures chances de succès : on n'a pas affaire ici à un *workfare* à visée punitive⁷. D'ailleurs, plus d'un commentateur a fait remarquer que le Nouveau-Brunswick gère les prestations de telle manière que l'aide sociale apparaît comme un droit et les bénéficiaires comme des clients. Ce modèle est à l'opposé de ce qu'on observe dans d'autres provinces.

La Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Québec ont entrepris de réformer leur système en profondeur, pour offrir une gamme de prestations aux chômeurs et aux travailleurs à faibles revenus, en fonction de leurs ressources plutôt que de leurs besoins. Les trois provinces ont également institué un crédit d'impôt lié au revenu de travail. La pièce de résistance de la réforme de l'assistance sociale réalisée par la Colombie-

Britannique en 1995 est le *Family Bonus*, prestation mensuelle sous condition de ressources destinée à l'ensemble des familles à faible revenu⁸. En Saskatchewan, toutes les familles à faible revenu ont droit depuis 1998 à une prestation pour enfants établie en fonction de leur revenu, ainsi qu'à un complément du revenu de travail (Canada, 1997b : 83). Dans le cas des familles assistées, la Prestation nationale pour enfants et la Prestation pour enfants de la Saskatchewan sont censées remplacer la part des prestations d'aide sociale allouée aux enfants. Le Québec, délaissant le principe de l'universalité pour cibler les ménages à faible revenu, est allé dans le même sens avec son programme d'allocation familiale unique regroupant les allocations familiales provinciales, les allocations pour nouveau-nés et pour jeunes enfants et la portion de l'aide sociale destinée aux enfants⁹.

Les approches adoptées par les États américains à la suite de la réforme diffèrent tout autant et sont aussi de trois types. Certains États, tels le Minnesota, le Michigan, le Kansas et le Rhode Island, axent leur dispositif sur le travail sans supprimer à tout prix l'aide sociale, permettant aux bénéficiaires de toucher des prestations tout en gagnant un revenu; d'autres, comme le Wisconsin, visent à éliminer des bénéficiaires, en restreignant le cumul des prestations et des revenus de travail; d'autres enfin, notamment le Missouri, l'Indiana, le New Hampshire, le Wyoming et le Mississippi, resserrent les critères d'admissibilité, pourchassent les fraudeurs, im-

posent des sanctions et diminuent la durée des prestations. Ce troisième groupe d'États est le moins nombreux; les deux premiers s'équivalent (Nathan et Gais, 1999a : 45-49). Tous trois ont des pratiques parfaitement conformes au Personal Responsibility Act, ce qui n'empêche pas leurs dispositifs d'évoluer différemment (*ibid.* : 49).

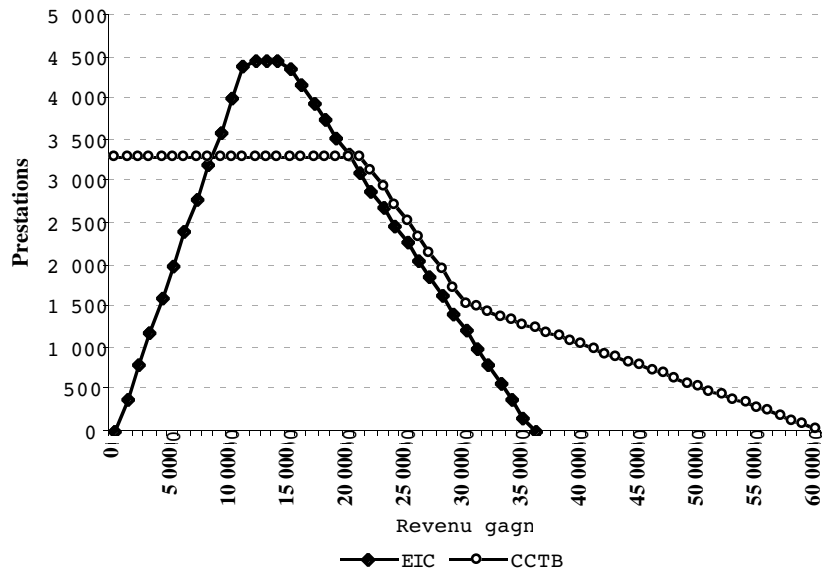
Les différences sont multiples en effet. Si, de plus en plus, la diminution du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale résulte de simples détournements (dans une proportion pouvant aller selon certaines estimations jusqu'à un tiers de l'ensemble des dossiers fermés depuis les réformes de 1996 : Vobejda et Havemann, 1998b), les moyens de la réaliser sont très diversifiés, allant du remplacement des prestations par une somme forfaitaire, pour les bénéficiaires qui y consentent, ou de la recherche volontaire de ressources de remplacement, à l'obligation de chercher un emploi. Dans ce dernier cas, les exigences sont inégales, parfois hors d'atteinte : en Alabama, il suffit de pouvoir prouver que l'on a fait deux demandes d'emploi au cours du mois, dans le Missouri la règle est de quarante. Dans le cadre des programmes qui assortissent le droit aux prestations de l'obligation de trouver un emploi, les bénéficiaires doivent, selon les cas, chercher du travail, accepter un emploi offert, voire, lorsque les règles sont conçues pour décourager les éventuelles demandes d'assistance, accomplir des tâches rebutantes et même dangereuses; ainsi une proposition (sans lendemain) du gouverneur Tommy Thompson visait-elle à leur

confier le nettoyage de dépôts toxiques. Bien qu'ils aient accès à des fonds fédéraux suivant la formule des frais partagés pour la mise en œuvre de programmes d'intégration des assistés sociaux au marché du travail, plusieurs États, tels l'Ohio, le Mississippi et le Wyoming, ont décidé de ne pas demander ces subventions, se jugeant capables d'éliminer rapidement des bénéficiaires sans se lancer dans des mesures actives (*New York Times*, 1999)¹⁰. Le recours aux sanctions donne également lieu à des différences marquées entre les États, offrant « la plus éclatante illustration de leur nouvelle liberté d'action et de l'extrême diversité des politiques à laquelle elle donne lieu » (Vobejda et Havemann, 1998a). En Indiana, l'un des États les plus durs à cet égard, plus de la moitié des fermetures de dossiers sont attribuables à des sanctions. D'autres États sont moins sévères.

Le ciblage des familles : la PNE canadienne et l'EIC américain

La refonte du système de sécurité du revenu au Canada et aux États-Unis comporte un deuxième élément qui revêt au moins autant d'importance que la réforme de l'aide sociale, même s'il a fait couler moins d'encre : le recours croissant aux prestations familiales établies en fonction du revenu. Aux États-Unis, la principale mesure qui retient l'attention est le Earned Income Credit (EIC), dont la progression spectaculaire s'est accomplie dans la plus grande discrétion. Au Canada, le tournant coïncide

Figure 1 • Prestations versées aux familles en fonction de leurs revenus de travail, Canada (PFCE, pour deux enfants de moins de 7 ans) et États-Unis (EIC), 1999



Sources : United States, 2000 : 809 ; Canada, 2000.

Note : En dollars canadiens. Les dollars américains ont été multipliés par un coefficient de 1,17, calculé par l'OCDE en fonction du pouvoir d'achat des deux monnaies.

avec l'implantation, plus mouvementée, de la Prestation nationale pour enfants (PNE) et l'instauration de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), issue de la révision de l'ensemble des prestations sous conditions de ressources destinées aux enfants.

Les prestations versées aux familles en fonction de leur revenu au titre de l'EIC ont occupé une place de plus en plus importante dans le dispositif américain de sécurité du revenu. Seules les familles qui retirent des revenus de travail y ont droit. Leurs prestations dépendent de leurs gains (représentant 40 pour cent de ces derniers pour une famille de deux enfants) et peuvent atteindre un maximum de 4465 dollars (en 1999 ; il s'agit de dollars cana-

diens). Elles commencent à diminuer à partir d'un niveau de revenu de 14 578 dollars, au taux de 21 pour cent par dollar de revenu supplémentaire, et tombent à zéro lorsque le revenu atteint 36 000 dollars (United States, 2000 : 809) (voir la figure 1). Presque négligeable au moment de sa mise en place, en 1975, l'EIC a tout doucement augmenté au cours des quinze années subséquentes. Puis il a connu, durant les années 1990, la plus forte croissance de tous les programmes de sécurité du revenu allouant des prestations : ses dépenses sont en effet passées d'un peu plus de 5 milliards de dollars à 26 milliards en 2000, tandis que le nombre de familles bénéficiaires passait de 12,5 millions à quelque 19 millions et que la prestation annuelle moyenne, de 600 dollars

au début de la décennie, dépassait 1600 dollars à son terme (United States, 2000: 813). Son budget global dépasse désormais celui de l'AFDC-TANF. Selon l'OCDE, il constitue l'un des exemples à suivre de stratégie de valorisation du travail (OCDE, 2000b: 7).

Le Canada s'est également tourné vers les prestations pour enfants sous conditions de ressources lorsqu'il a institué la PNE, qui vise à encourager le travail rémunéré en offrant des prestations à toutes les familles à faibles revenus présentes sur le marché du travail¹¹. Toutes les familles ont droit à une prestation (de 3290 dollars si elles ont deux enfants de moins de sept ans) qui commence à diminuer, au taux de 5 pour cent (de 2,5 pour cent pour les familles qui ont un seul enfant), à partir d'un niveau de revenu de quelque 30 000 dollars et tombe à zéro à environ 60 000 dollars (voir la figure 1). L'accord relatif à la PNE comporte trois volets interdépendants : une augmentation des prestations fédérales pour l'ensemble des familles à faible revenu qui ont des enfants, une diminution des prestations d'aide sociale versées

par les provinces aux familles avec enfants (mais celles-ci ne doivent pas subir une diminution de l'aide globale qu'elles reçoivent des gouvernements au titre de la sécurité du revenu), et le réinvestissement par les provinces des sommes qu'elles n'ont plus à verser en aide sociale dans des mesures complémentaires d'incitation au travail, dans des prestations et dans des services destinés aux familles à faibles revenus avec enfants. Si tous les gouvernements reconnaissent qu'en principe les sommes libérées doivent servir aux enfants démunis, les stratégies possibles sont très diverses : les provinces peuvent élargir l'éventail de leurs prestations, les augmenter, en faire bénéficier toutes les familles à faibles revenus, elles peuvent instituer des compléments du revenu de travail destinés à ces familles ou élever le niveau des suppléments qu'elles leur versent déjà, elles peuvent enfin, tout bonnement, accroître la portion de l'aide sociale qui est destinée aux enfants ou améliorer les services qui les touchent, notamment les services de garde. Tout dépend de leur conception des causes de la pauvreté et des moyens de la combattre. (Comment ne pas faire remarquer ici que l'augmentation des prestations d'aide sociale et l'amélioration des services connexes ne sont pas de nature à rendre le travail plus attrayant que l'aide sociale...) Dans certaines provinces (Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick), les économies réalisées grâce à la PNE ont directement profité aux assistés sociaux, dans d'autres elles ont permis de fournir des prestations ou des services à toutes les per-

sonnes à faible revenu sans élever le niveau des prestations d'aide sociale (Nouvelle-Écosse, Alberta, Île-du-Prince-Édouard, Ontario), ailleurs elles se sont transformées en compléments du revenu de travail (Saskatchewan et Colombie-Britannique¹²).

Si, à première vue, la conception et les objectifs de la PFCE et de l'EIC américain présentent des similitudes, on y décèle d'immenses différences « de forme et de degré » (Myles et Pierson, 1997: 464), qui ont trait à la fois aux moyens mis en œuvre et aux fins poursuivies. Si l'EIC est réservé aux travailleurs, c'est que persiste aux États-Unis une puissante résistance aux programmes qui ont l'air de subventionner les unions et les naissances illégitimes ainsi que les ruptures familiales, en accordant des prestations à tous les enfants démunis. L'EIC est conçu pour renforcer la distinction entre les gens qui travaillent et les gens qui vivent de l'aide sociale, et non pour l'atténuer comme on cherche à le faire au Canada. La mesure canadienne vise à faciliter le passage du statut d'assisté à celui de travailleur, la mesure américaine à entraver le passage du travail à l'assistance : quiconque perd son emploi perd aussi ses prestations. Compte tenu de ces différences d'objectifs, on peut soutenir que les deux programmes reflètent les cultures politiques différentes des deux pays (Hoberg, Banting et Simeon, 1999: 10). Le fossé est tel que les États-Unis, ajoutent Myles et Pierson, ne pourraient en aucun cas adopter le modèle canadien.

Poussées vers la normalisation et persistance des particularismes

L'annonce de l'alignement des politiques sociales nationales sur des règles « transnationales » comparables à celles qui ont inspiré le modèle de valorisation du travail préconisé par l'OCDE repose, nous l'avons dit, sur la prémisse que les politiques de sécurité du revenu des gouvernements d'un peu partout poursuivent les mêmes grands objectifs. L'OCDE contribue elle-même, de tout son poids, à accréditer cette perception. Nous avons également souligné que lorsque les programmes des gouvernements ne sont pas conformes aux objectifs qui sont censés avoir rallié le consensus international, on cherche à expliquer l'échec prétendu des mesures mises en œuvre au lieu de reconnaître la possibilité qu'elles obéissent à d'autres motivations¹³. Mais ce postulat de la reconnaissance pour ainsi dire universelle de certains objectifs et la définition même de ces objectifs par l'OCDE ne sont pas incontestables. Tout d'abord, la définition que présente l'OCDE des objectifs des mesures de sécurité du revenu est si large que beaucoup de systèmes très différents sont susceptibles d'y correspondre. Deuxièmement, les intentions affichées des gouvernements peuvent ne pas coïncider avec les motivations inhérentes au contenu de leurs politiques.

Notre examen des politiques canadiennes et américaines de sécurité du revenu atteste que des approches passablement diversi-

fiées peuvent loger sous la bannière de la politique sociale active de l'OCDE. Certes, comme le proclame l'Organisation, toutes les politiques d'assistance sociale ont pour but, au premier chef, d'empêcher les personnes qui dépendent entièrement de l'aide des gouvernements de tomber dans la misère absolue. Mais n'est-ce pas là ce que cherchent à faire tous les dispositifs d'assistance, quelles que soient leurs particularités? Cette propriété n'est donc d'aucune utilité pour caractériser les approches ou pour cerner les raisons qui amènent les pouvoirs publics à aider les démunis. Assurer un revenu aux pauvres pour leur éviter la misère afin de combattre les risques de rupture sociale inhérents à la marginalisation n'équivaut pas à donner de l'argent à certaines clientèles afin de contrôler leur comportement ni à soutenir matériellement des groupes vulnérables pour faciliter leur insertion sociale.

Ajoutons que l'OCDE accepte sans examen les intentions exprimées officiellement par les gouvernements. Les objectifs qu'elle énumère dans sa politique sociale active sont inattaquables, et aucun gouvernement ne voudrait s'en dissocier : tous veulent encourager l'autonomie, réduire les effets démobilisateurs des mesures d'assistance et combattre l'exclusion. L'Organisation résume donc sans doute bien les déclarations de nombreux hauts responsables, mais reflète moins fidèlement le contenu de leurs politiques. Évaluer les résultats des dispositifs eu égard à leurs objectifs affichés est une chose; faire comme si ces der-

niers correspondaient vraiment aux motivations qui président à la conception et à la mise en œuvre des mesures en est une autre.

En outre, par son insistance à mettre de l'avant les objectifs de politiques entourées de consensus officiels, l'OCDE fait oublier les partis pris idéologiques qui sous-tendent les diverses formules de soutien du revenu. Dans un autre contexte, Fox Piven et Cloward (1987 : 12) ont vertement critiqué l'establishment américain de la recherche sur l'aide sociale, lui reprochant d'agir unanimement comme si le but des politiques de lutte contre la pauvreté allait de soi (diminuer la pauvreté...) et de se détourner des finalités pour braquer la lorgnette sur des problèmes techniques d'organisation et d'intendance : « En faisant corps pour dire que ces aspects sont les plus importants, les chercheurs montrent à quel point les esprits critiques ont raison d'affirmer que l'État providence est menacé avant tout par la bonne entente facile et l'intérêt accordé à l'anodin. Ne cherchons-nous pas tous ensemble les moyens les plus efficaces de réduire la pauvreté? Si, le cas échéant, les questions politiques tombent sur le tapis, on tend à se replier sur le terrain étroit et relativement neutre de la mise en œuvre bureaucratique. Pendant ce temps, personne, du moins aucun membre de l'establishment de la recherche sur l'État providence, n'étudie les intérêts politiques des divers groupes et classes en présence au sein de l'État providence, ni les stratégies par lesquelles ces intérêts sont mis de l'avant ou passés sous silence. Là-dessus, l'élite

des chercheurs ne dit mot». La diffusion d'une conception apolitique et technocratique des programmes d'intervention des gouvernements et la relégation à l'arrière-plan du caractère idéologique des décisions qui y président comptent probablement parmi les effets les plus importants des ordonnances de l'OCDE en matière de politiques.

L'importance du politique doit être réitérée. Si les facteurs démographiques et économiques jouent un rôle important dans la formulation des politiques de sécurité du revenu, «les facteurs politiques ont le dernier mot» écrit Rom (1999 : 357). Il ajoute, à propos des programmes sociaux des États américains, que les dirigeants «décident en fonction de leurs intérêts électoraux, de leur bagage idéologique et du jugement pragmatique qu'ils portent sur ce qui va avantager les citoyens, l'État et le pays. [...] Dans chaque État, la culture politique, les idéologies, les institutions et l'opinion publique sont susceptibles d'influencer les politiques de santé et d'assistance sociale» (*ibid.*). Or, «les décideurs tiennent compte de

l'opinion publique, et celle-ci change selon les lieux, les époques et [...] les sujets qu'on lui propose. Il ne faut pas s'étonner que les citoyens du Minnesota et du Mississippi, par exemple, ne soient pas du même avis sur le rôle qui incombe à leur gouvernement dans le domaine des politiques sociales et que les décisions des gouvernants fassent écho à ces divergences» (*ibid.* : 358). Les politiques de sécurité du revenu des diverses provinces canadiennes présentent également des différences notables (Boychuk, 1998).

De la même façon, les dispositifs de protection sociale du Canada et des États-Unis sont irréductibles l'un à l'autre, car ils sont travaillés par des orientations fondamentalement différentes, produit d'évolutions et de trajectoires distinctes dictées par le contexte dans lequel ils ont fait leur apparition à l'origine, la tradition forgée par une succession de mesures inspirées du projet initial, qui ont renforcé les particularités nationales, et la mentalité des habitants (Boychuk, 1997: 34-35). Il s'ensuit que chaque pays poursuit, dans ses politiques de sécurité du revenu, des objectifs qui lui sont propres.

Les politiques fondées sur des objectifs différents entraînent souvent des effets en retour qui accentuent la diversité des systèmes. Chacun des États américains a réagi à sa manière à la réforme de l'assistance sociale, en fonction du regard qu'il jetait sur son expérience passée; selon Gais (1999), il en résultera forcément une gamme étendue de dispositifs, car, «lorsqu'ils mettent les nouveaux pro-

grammes en œuvre, les États expriment, par leur manière de les adapter et par leurs décisions, leur culture politique et technocratique et leur vision du bien commun». Pour ce qui est des politiques des provinces canadiennes, elles sont façonnées par le contexte dans lequel elles ont pris racine, mais contribuent aussi à le modeler (Boychuk, 1998 : 108).

Il ne faut pas nier pour cela la tendance à une certaine uniformisation des politiques sociales nationales, ne serait-ce que dans le discours sur les politiques de sécurité du revenu, qui exerce indéniablement une influence sur le contenu des programmes. Toutefois, une éventuelle récession ne manquerait pas de faire réapparaître les différences entre les États, et ce constat s'applique aux grandes orientations des politiques de sécurité du revenu canadiennes et américaines (Boyd et Davis, 1999, notamment p. 49). Les approches fondamentalement différentes des États américains revêtent aujourd'hui des apparences d'uniformité qu'une conjoncture plus difficile démentirait. La situation économique accorde un répit aux systèmes d'assistance sociale, notamment pour leur financement. Les effets les plus importants de l'adoption du financement global, qui est essentiellement un marché comportant une augmentation à court terme des transferts fédéraux aux États en échange d'une diminution à long terme de la contribution du gouvernement central, se feront pleinement sentir lorsque la situation économique se détériorera. La pression sur les systèmes de protection sociale, présentement allé-

gée, pourrait alors s'accroître, permettant de mettre d'un côté les États fermement attachés à leurs responsabilités sociales, dont la générosité ne faiblira pas, et de l'autre les États moins enclins à les reconnaître, qui rendront leur régime encore plus restrictif. Si les États ont axé leur dispositif de protection sur le travail au lieu de se tourner vers des approches plus interventionnistes, ce n'est pas par conviction, mais à cause de la conjoncture économique : autrement, ils n'auraient pas été aussi nombreux à abandonner, avec un appui très large, autant de gens à leur sort (Nathan et Gais, 1999b : 11). Quand le chômage reprendra son ascension, certains États seront vraisemblablement beaucoup plus prompts que d'autres à renoncer au modèle axé sur le travail¹⁴.

Pour des raisons similaires, les pressions occasionnées par la morosité économique risquent de mettre fortement en relief les différences entre les systèmes canadien et américain. En même temps, la situation budgétaire des gouvernements, cause directe de leurs mesures d'austérité passées, s'est assainie et la marge de manœuvre supplémentaire qui en résulte pourrait avoir le même effet.

Conclusion

Selon l'OCDE, toutes les politiques d'assistance sociale visent à empêcher la misère tout en combattant l'exclusion. Dans le cadre de la politique sociale active, ces préoccupations entraînent la poursuite de deux objectifs supplémentaires : la réduction des effets démobilisateurs des mesures

d'aide à l'égard du travail rémunéré et la promotion de l'autonomie individuelle. Si l'on s'en tient à ces grands principes et aux déclarations de fidélité aux objectifs en découlant dont est entourée la formulation des politiques gouvernementales au Canada et aux États-Unis, il est raisonnable de penser que cette stratégie a été largement mise à profit. Mais il y a un monde entre les divers procédés utilisés pour faire en sorte que les prestations d'aide sociale diminuent le moins possible l'attrait de l'activité rémunérée : on peut les réduire, hausser le niveau des gains qui peuvent s'y ajouter, les étendre à l'ensemble des familles à faibles revenus. Parler sans autre précision de mesures de valorisation du travail pour désigner des méthodes aussi différentes, c'est laisser croire à des similitudes illusoire.

La reconnaissance de la diversité des objectifs qui sous-tendent les programmes de sécurité du revenu des divers gouvernements incite à minimiser l'éventualité d'une normalisation du contenu et des moyens de mise en œuvre de leurs politiques en fonction de modèles «transnationaux» préconisés par des organisations internationales comme l'OCDE. Si les objectifs de la protection sociale présentent d'un pays à l'autre des différences comparables à celles qui se perpétuent entre les programmes de sécurité du revenu canadiens et américains, il est peu probable que les organisations internationales influencent de façon déterminante la formulation des politiques des gouvernements à travers le monde, et que les compa-

raisons internationales entraînent une uniformisation substantielle de ces politiques.

Gerard Boychuk
Département de science politique
Université de Waterloo, Ontario,
Canada

Notes

- ¹ Stephen McBride et Russell Williams (« Globalisation and the Restructuring of Labour Markets: The OECD 'Jobs Strategy' », communication présentée devant l'Association canadienne de science politique à Sherbrooke, Québec, en juin 1999) sont du nombre.
- ² Ces questions figuraient dans le programme de la journée, dont le thème était « Social Policy in International and Transnational Context ». Organisé par l'International Institute for Social Policy de l'Université Queen, le colloque a abordé, entre autres questions, celle de l'impact des évaluations de l'OCDE sur les mesures d'aide sociale du Canada [[http ://www.qiisp.com/q98.htm](http://www.qiisp.com/q98.htm)].
- ³ Je remercie Keith Banting et Terry Hunsley, de l'International Institute on Social Policy de l'Université Queen, qui m'ont invité à prendre la parole à titre de commentateur dans le cadre du colloque « Canada in International Perspective 1999 », et m'ont ainsi fourni l'occasion d'amorcer une réflexion sur les questions abordées ici; merci également à Mark Pearson, de l'OCDE, dont j'ai eu le plaisir de commenter la présentation. Merci enfin à Jane Jensen et à un arbitre anonyme, qui ont fait une lecture éclairée de mon texte.
- ⁴ On trouvera un tour d'horizon plus complet dans Boychuk, 1999, en particulier p. 261-266.
- ⁵ Les États peuvent soustraire jusqu'à 20 pour cent des cas à ces dispositions, pour des raisons humanitaires, et abréger le délai de cinq ans.
- ⁶ Durant les quatre premiers mois, les prestataires ont l'obligation de chercher du travail, selon les règles déjà mises en vigueur par la Loi sur l'aide sociale générale. Par la suite, on leur offre un programme d'aide à la recherche d'emploi, des travaux communautaires ou un programme élémentaire de

À la remorque de l'OCDE ? Sécurité du revenu et valorisation du travail au Canada et aux États-Unis

52

formation. La durée maximale des emplois communautaires est de six mois. Les bénéficiaires ont la possibilité d'en trouver un par eux-mêmes. Précisons qu'au point de départ les parents seuls soutiens de famille n'étaient pas obligés de participer à ces mesures, que les emplois communautaires ne doivent pas se substituer à des emplois rémunérés, et que les emplois offerts aux prestataires sont censés constituer une expérience enrichissante. En juin 1999, un pour cent des assistés sociaux occupaient un emploi communautaire; l'objectif du gouvernement était de cinq pour cent. Devant ce résultat, on a inclus dans la définition du *workfare* des activités comme la formation et la recherche d'emploi, qui faisaient partie de la panoplie avant l'implantation du programme. Voir Mackie, 1999.

⁷ Mais les prestations d'aide sociale du Nouveau-Brunswick comptent parmi les plus faibles du pays. En outre, les exigences imposées aux jeunes de moins de 21 ans sont très strictes: s'ils ne remplissent pas assidûment leurs obligations («fréquenter l'école ou participer à une autre forme de recyclage ou de perfectionnement»), leur prestation mensuelle s'établit à 50 dollars plutôt qu'à quelque 300 dollars (Canada, 1997b: 26).

⁸ Voir Canada, 1997b : 97. La prestation annuelle maximale s'élève à 1236 dollars par enfant pour les familles dont le revenu annuel ne dépasse pas 18 000 dollars, et tombe à zéro au-delà de 34 000 dollars. Les assistés sociaux ont droit au *Bonus*... mais il est soustrait de leur prestation de base. Un autre volet du programme (*Healthy Kids*) couvre une partie des soins dentaires et d'optique des enfants des travailleurs à

faible revenu ne bénéficiant pas d'une assurance collective.

⁹ Outre une somme pouvant aller, suivant le revenu, jusqu'à 975 dollars par année pour le premier et le deuxième enfant (et jusqu'à 398 dollars pour chaque enfant suivant), les familles monoparentales reçoivent un supplément de 1300 dollars.

¹⁰ Les taux d'intégration au marché du travail que doivent atteindre les États en vertu du programme TANF varient énormément. De 98,2 pour cent en Oregon et de 78,3 pour cent dans le Montana, ils ne sont que de 12,7 pour cent dans le Maryland et de 14,5 pour cent en Caroline du Nord; ces deux derniers États ont atteint leurs objectifs en diminuant leurs nombres de bénéficiaires...

¹¹ Les explications qui suivent sont tirées de Canada, 1997a. Les gouvernements fédéral et provinciaux «se sont mis d'accord sur trois objectifs pour la Prestation nationale pour enfants: aider à prévenir et à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants; promouvoir l'activité sur le marché du travail – d'où diminution du nombre de familles qui dépendent de l'aide sociale – en veillant à ce que le travail améliore toujours le sort des familles; réduire le chevauchement et le double emploi». La PFCE est l'aboutissement d'une longue série de changements apportés au programme d'allocation familiale à compter de 1978. La PNE a simplement accru la Prestation fiscale pour enfants de quelque 60 pour cent pour le premier enfant, en la faisant passer de 1020 dollars à 1625 dollars par an. La collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces pour harmoniser ces prestations fédérales et les dispositifs provinciaux d'aide sociale est un aspect important de ce processus.

¹² On estime qu'en Colombie-Britannique environ 80 pour cent des fonds ainsi dégagés ont été réinvestis de cette manière (Canada, 1999).

¹³ Et le plus souvent, on invoque l'impuissance des gouvernements à pratiquer des politiques cohérentes (OCDE, 1998a et 1998b).

¹⁴ On verra peut-être également surgir des différences lorsque les États qui ne fixent pas de limite à la durée des prestations devront appliquer les plafonds fédéraux et auront à décider s'ils assument à même leur propre budget les prestations non couvertes par le dispositif national.

Bibliographie

BANTING, Keith G. 1997. «The social policy divide: The welfare states in Canada and the United States», dans Keith BANTING, George HOBERG et Richard SIMEON, éd. *Degrees of Freedom: Canada and the United States in a Changing World*. Kingston et Montréal, McGill-Queen's University Press : 267-309.

BASHEVKIN, Sylvia. 2000. «Rethinking retrenchment: North American social policy during the early Clinton and Chretien years», *Canadian Journal of Political Science*, 33, 1 (mars) : 7-36.

BOYCHUK, Gerard. 1997. «Are Canadian and US social assistance systems converging?», *Canadian-American Public Policy*, 30 (juillet) : 1-55.

BOYCHUK, Gerard. 1998. *Patchworks of Purpose: The Development of Provincial Social Assistance Regimes in Canada*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.

BOYCHUK, Gerard. 1999. «Resemblance and relief: Social assistance provision in the American states and Canadian provinces», *American Review of Canadian Studies*, 29, 2 (printemps) : 259-285.

BOYD, Donald J., et Elizabeth I. DAVIS. 1999. «How would a recession affect welfare spending?», *Rockefeller Institute Bulletin* 1999 : 43-52.

CANADA. 1997a. Federal/Provincial/Territorial Ministers Responsible for Social Services. *The National Child Benefit: Building a Better Future of Canadian Children*. Septembre [http://www.intergov.gc.ca/docs/intergov/ncb/1_e.html].

CANADA. 1997b. National Council of Welfare. *Another Look at Welfare Reform*. Ottawa, Minister of Public Works and Government Services Canada.

CANADA. 1999. Human Resources Development Canada. *National Child Benefit Progress Report 1999*. [http://socialunion.gc.ca/NCB-99/toceng.html].

CANADA. 2000. Canada Customs and Revenue Agency. *Your Canada Child Tax Benefit* [http://www.ccrac-adrc.gc.ca/E/pub/tg/t4114eq/t4114eq-06.html].

- FOX PIVEN, F., et R. CLOWARD. 1987. «The contemporary relief debate», dans F. BLOCK et al., éd. *The Mean Season : The Attack on the Welfare State*. New York, Pantheon : 45-108.
- GAIS, Thomas. 1999. *Managing Welfare Reform : Updates from Field Research in Five States*. Federalism Research Group, Nelson A. Rockefeller Institute of Government [<http://rockinst.org/publications/managing-intro.html>].
- HOBERG, George, Keith BANTING et Richard SIMEON. 1999. *North American Integration and the Scope for Domestic Choice : Canada and Policy Sovereignty in a Globalized World*. Communication présentée au colloque annuel de l'Association canadienne de science politique, Sherbrooke, Québec, juin.
- MACKIE, Richard. 1999. «Harris broadens definition of 'workfare' after new minister says numbers low», *Globe and Mail*, 19 août : A19.
- MYLES, John, et Paul PIERSON. 1997. «Friedman's revenge: The reform of 'liberal' welfare states in Canada and the United States», *Politics and Society*, 25 : 443-472. Également paru en français (1999) : «La réforme des États-providences 'libéraux' au Canada et aux États-Unis, ou la revanche de Friedman», *LSP-RIAC*, 42/82 : 25-36.
- NATHAN, Richard P., et Thomas L. GAIS. 1999a. *Implementing the Personal Responsibility Act of 1996 : A First Look*. New York, Nelson A. Rockefeller Institute of Government.
- NATHAN, Richard P., et Thomas L. GAIS. 1999b. «Implementing welfare reform», *Rockefeller Institute Bulletin* 1999 : 5-22.
- NEW YORK TIMES. 1999. «States declining to draw billions in welfare money», 8 février.
- NOËL, Alain. 1999. «Is decentralization conservative? Federalism and the contemporary debate on the Canadian welfare state », dans Robert YOUNG, éd. *Stretching the Federation : The Art of the State in Canada*. Kingston, Institute of Intergovernmental Relations : 195-219.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 1998a. *The Battle Against Exclusion : Social Assistance in Australia, Finland, Sweden and the United Kingdom*. Paris, OCDE.
- OCDE. 1998b. *The Battle Against Exclusion, Vol. 2 : Social Assistance in Belgium, the Czech Republic, the Netherlands and Norway*. Paris, OCDE.
- OCDE. 1998c. *Main Economic Indicators*. Paris, OCDE.
- OCDE. 1998d. *Key Employment Challenges Faced by OECD Countries*. Labour Market and Social Policy, Occasional Papers No. 31. Paris, OCDE.
- OCDE. 1999. *A Caring World : The New Social Policy Agenda*. Paris, OCDE.
- OCDE. 2000a. *OECD Annual Report*. Paris, OCDE.
- OCDE. 2000b. *OECD Employment Outlook*. Paris, OCDE.
- RICE, James J., et Michael J. PRINCE. 2000. *Changing Politics of Canadian Social Policy*. Toronto, University of Toronto Press.
- ROM, Mark C. 1999. «Transforming state health and welfare programs», dans Virginia GRAY, Russell L. HANSON et Herbert JACOB, éd. *Politics in the American States : A Comparative Analysis*. Washington, CQ Press, 7^e édition : 349-392.
- UNITED STATES. 1998. Department of Health and Human Services, Assistant Secretary for Planning and Evaluation. *A Description and Assessment of State Approaches to Diversion Programs and Activities*. Août [<http://aspe.hhs.gov/hsp/isp/diverzn/EXECSUM.htm>].
- UNITED STATES. 2000. House of Representatives, Committee on Ways and Means. *2000 Green Book : Overview of Entitlement Programs*. Washington, US Government Printing Office.
- VOBEJDA, Barbara, et Judith HAVEMANN. 1998a. «Sanctions fuel drop in welfare rolls», *Washington Post*, 23 mars : A1.
- VOBEJDA, Barbara, et Judith HAVEMANN. 1998b. «State's welfare shift: Stop it before it starts», *Washington Post*, 12 août : A1.